

**FORMULAIRE DE DEMANDE
aux fins de l'obtention du titre de
MÉDIATEUR AGRÉÉ**

Veillez prendre note des éléments suivants :

- Vous devez être membre en règle auprès d'une section régionale affiliée à l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada pour présenter une demande afin de devenir médiateur agréé.
- Les demandes aux fins d'obtention du titre de Méd. A doivent être présentées auprès de votre section régionale affiliée.
- Une preuve d'assurance « erreurs et omissions » d'un montant minimum d'un (1) million de dollars doit accompagner cette demande.
- Vous devez avoir acquitté les droits exigés afin que la demande soit traitée et qu'une évaluation des compétences soit planifiée. Si vous êtes approuvé pour le titre de Méd.A, la cotisation annuelle sera due immédiatement. De plus, à tous les trois ans vous devrez soumettre un rapport de FPC avec votre cotisation (voir la page pour
- La demande doit être présentée dans une forme lisible et toutes les pièces jointes, clairement identifiées, tel qu'il est indiqué sur le présent formulaire de demande.
- Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

I. INFORMATION NÉCESSAIRE

a. CANDIDAT

Nom _____

Adresse postale _____

Tél. () _____ Téléc. () _____ Courriel _____

Profession _____

b. Êtes-vous membre en règle auprès d'une section régionale affiliée de l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada?

Non

Oui

Veillez indiquer la filiale régionale :

c. Veillez joindre une page de description biographique à votre demande intitulée ANNEXE I c).

II. ÉTUDES

Diplômes/certificats	Année d'obtention	Nom de l'établissement	Lieu

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joignez une feuille intitulée ANNEXE II.

III. ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS

Indiquez les emplois que vous avez occupés au cours des 10 dernières années en mentionnant les noms des employeurs et les types d'emplois.

Employeur	Date	Poste

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joignez une feuille intitulée ANNEXE III.

IV. FORMATION EN MÉDIATION

a. FORMATION EN MÉDIATION (minimum de 80 heures)

Indiquez et décrivez la formation (programme, instructeur, durée, date) que vous avez suivie sur la théorie et les compétences en médiation. Joignez les preuves que vous avez suivi ces programmes, tels que certificats, diplômes, etc.

Programme de formation	Instructeur	Durée	Date

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour remplir cette section, joignez une feuille intitulée ANNEXE IV a).

ET

b. FORMATION CONNEXE (minimum de 100 heures)

Indiquez et décrivez la formation connexe d'une durée de 100 heures que vous avez suivie au chapitre du règlement des différends. En règle générale, les domaines suivants sont admis : la psychologie de la résolution des différends, la négociation, la consultation publique, la négociation sur les intérêts, les aptitudes en communication, la gestion des conflits ou des domaines particuliers spécifiques, tels que le droit, la psychologie, le travail social, l'orientation, etc.

Veillez ajouter le programme, le nom de l'instructeur, la durée et la date. Joignez les preuves que vous avez suivi ces programmes, tels que certificats, diplômes, etc.

Programme de formation et d'études	Instructeur	Durée	Date

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour remplir cette section, joignez une feuille intitulée ANNEXE IV b).

OU

c. DURÉE D'EXERCICE (au lieu de a et b)

Si le CRAM convient que le candidat a satisfait ou dépassé les exigences énoncées, aux points a) et b) ci-dessus, en démontrant qu'il possédait des aptitudes et des compétences éprouvées, ainsi qu'une longue expérience, tel que recommandé par ses pairs, ce dernier peut être dispensé de remplir les exigences indiquées ci-dessus.

- Souhaitez-vous faire une demande selon la procédure en c)?

Non Oui

- Si vous souhaitez faire une demande selon la procédure en c), veuillez joindre les éléments suivants en tant que : ANNEXE IV c) :
 - un résumé de votre expérience en tant que médiateur, y compris la durée (années), que ce soit à temps plein ou partiel, le nombre de cas de médiation (estimation), le type de pratique, un cas typique, etc. (250 mots);
 - toute sentence arbitrale ou reconnaissance liée à la médiation ou au règlement des différends;
 - les programmes de formation et d'études élaborés et offerts par vous;
 - au moins cinq lettres de recommandation, selon les directives pour la préparation des lettres de recommandation. Ces dernières doivent être envoyées à l'Institut directement par les personnes respectives citées en référence.

V. EXPÉRIENCE EN MÉDIATION

--	--	--	--	--

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour remplir cette section, joignez une feuille intitulée ANNEXE V a) et b).

- c) Si ce n'est déjà fait pour IV) c), veuillez fournir un résumé de votre expérience à titre de médiateur, y compris les éléments suivants :
- i le nombre d'années à titre de médiateur, à temps plein ou partiel;
 - ii le nombre d'heures par mois ou le pourcentage du temps que vous avez consacré à vos fonctions de médiateur;
 - iii le nombre de cas de médiation (estimation);
 - iv le type de pratique, le type de cas, etc.
- d) Indiquez vos domaines de spécialisation, le cas échéant, et le domaine qui concerne la plupart de vos médiations – par exemple, commercial, assurance, travail, famille, construction ou autre.
- e) Êtes-vous certifié ou agréé à titre de médiateur ailleurs? Si oui, à quel endroit?

<u>Organisme</u>	<u>Date d'admission</u>

VI. ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

a. Quand seriez-vous disponible pour une évaluation des compétences?

b. Avez-vous déjà présenté une demande aux fins d'obtention du titre de médiateur agréé?

Non Oui

Dans l'affirmative, quand? _____

VII. AUTRES RENSEIGNEMENTS

- a) Veuillez fournir tout autre renseignement pouvant appuyer votre demande, intitulée ANNEXE VII.
- b) Indiquez tous les organismes de résolution de différends dont vous êtes membre et la date d'admission.

VIII. ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE FORMATION CONTINUE

Je comprends que je dois accumuler 100 points en formation continue dans un délai de trois ans après avoir obtenu le titre de Méd. A, selon le système de points approuvé relativement à la formation continue pour les médiateurs agréés.

Je comprends que je dois fournir à l'ADR Institute of Ontario un rapport sur les points obtenus, en lui faisant parvenir le formulaire de production de rapports approprié, dans un délai de trois ans après avoir obtenu le titre de Méd. A.

Non Oui

IX. CONSENTEMENT

En signant et en soumettant ce formulaire, je comprends et j'accepte que l'information et les documents pertinents relatifs à cette demande soient acheminés aux parties suivantes :

- Membres de votre Comité régional d'agrément des médiateurs agréés (CRAM).
- Membres de votre Conseil d'administration régional.

Si vous demandez qu'une décision du CRAM soit portée en appel, eu égard à la politique ou au processus, cette information doit être acheminée :

- au Comité national de vérification et des appels;
- au Conseil d'administration national.

L'information fournie à ces comités est à la seule fin d'évaluer la demande.

X. ASSURANCE

Je comprends qu'à titre de médiateur agréé, je serai tenu de fournir une preuve d'assurance d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation.

Une preuve d'assurance concernant spécifiquement la pratique de la médiation en tant que spécialiste en PRD doit accompagner cette demande. Joignez ce document et nommez-le ANNEXE X.

XI. ENGAGEMENT

En tant que médiateur agréé, je m'engage à respecter le Code de déontologie et les règles de conduite de l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada.

Je comprends qu'une violation du Code de déontologie ou des règles de conduite pourrait annuler mon titre de médiateur agréé.

Je comprends également que des frais annuels, établis de temps à autre par le Conseil d'administration, seront exigés par l'Institut afin de maintenir mon titre de médiateur agréé une fois accordé.

Je comprends que je suis tenu de demeurer membre en règle auprès d'une section régionale affiliée à l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada.

Je certifie que l'information indiquée aux présentes est complète et exacte et, qu'au meilleur de ma connaissance, je possède les qualifications requises aux fins d'obtention du titre de médiateur agréé.

Date : __

Nom (en lettres moulées) _____

Signature : _____

**ADR INSTITUTE OF CANADA, INC.
INSTITUT D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DU CANADA INC.**

Politique d'appel aux fins de l'agrément et évaluation de cours

- Les décisions du Comité d'agrément régional des médiateurs agréés sont finales, sauf si la demande d'appel se rapporte au processus ou à la procédure.
- Les décisions du CRAM relatives au rendement du candidat dans le cadre de l'évaluation des compétences sont sans appel.
- Une décision portée en appel par un Comité régional doit être acheminée, par écrit, et accompagnée de tous les documents pertinents, au Conseil national de vérification et des appels.
- Le CNVA devra étudier la demande d'appel et faire des recommandations au Conseil d'administration de l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada.
- Le Conseil d'administration de l'Institut devra étudier les recommandations du CNVA et rendre toute décision définitive, eu égard à la politique et au processus; après quoi la demande sera retournée au CRAM avec pour directive d'examiner le dossier, à la lumière de la décision rendue par le Conseil d'administration, eu égard à la politique ou au processus.
- Les décisions rendues par le Conseil, eu égard à l'application de la politique et du processus ou aux raisons, le cas échéant, seront communiquées au candidat et au CRAM par le Conseil national.